



Dossier de presse

5<sup>e</sup> réunion ordinaire de 2015

**L'État n'ayant toujours pas réglé sa part,  
le Département de l'Aube, menacé d'asphyxie financière, est  
contraint d'adopter un nouveau  
Plan d'actions pour la maîtrise  
de sa capacité d'autofinancement**

**Objectifs :  
Préserver sa propre capacité à investir  
et continuer à aider les projets des autres collectivités.**

Confronté à l'explosion des dépenses sociales obligatoires en même temps qu'à la baisse des dotations de l'État, le Département de l'Aube prévoit **15 millions d'euros d'économies annuelles.**

Son plan :

> repose sur une approche **exhaustive, équitable, solidaire et comparative** ;

> **se ventile en trois parts égales :**

5 millions d'économies dans les dépenses sociales,  
5 millions d'économies dans le fonctionnement du Département,  
5 millions de baisse de subventions diverses.

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 [pascale.morand@aube.fr](mailto:pascale.morand@aube.fr)  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 [benedicte.le-coz@aube.fr](mailto:benedicte.le-coz@aube.fr)

## **Des mesures vitales, au lendemain du congrès des Départements de France à Troyes...**

**Au lendemain du congrès des Départements de France qui s'est tenu à Troyes du 14 au 16 octobre, l'Etat n'a toujours pas avancé de solution ni de date pour régler son dû aux Départements et leur permettre ainsi de faire face à leurs dépenses sociales obligatoires (Allocations individuelles de solidarité - AIS).**

**Le plan de maîtrise de l'autofinancement, sur lequel les conseillers départementaux de l'Aube ont travaillé depuis cet été, est donc, plus que jamais, à l'ordre du jour.**

**Il s'agit d'une mesure de survie, non seulement pour le Département, mais aussi pour les autres collectivités de l'Aube (communes, groupements de communes) qui, sans cela, ne pourraient plus recevoir aucune aide de sa part.**

**Comme en 2010 -lorsqu'il avait fallu anticiper les premières baisses de dotation de l'Etat-, les élus, avec l'appui de l'administration départementale, ont tout passé en revue pour faire des économies et trouver de nouvelles sources de recettes.**

### **Sommaire**

**L'État ne réglant pas sa part, le Département menacé d'asphyxie  
financière** page3

**Objectif : 15 millions d'euros d'économies annuelles** page 4

**Une approche exhaustive, équitable,  
solidaire et comparative** page 5

**Les mesures proposées** page 6

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 pascale.morand@aube.fr  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 benedicte.le-coz@aube.fr

## **L'État ne réglant pas sa part, le Département menacé d'asphyxie financière à l'horizon 2016**

La situation du Département de l'Aube, comme celle de nombreux autres Départements de France, se caractérise par une forte dégradation de l'autofinancement et un risque fort de déséquilibre financier à court terme.

Le Département a certes maîtrisé ses dépenses de fonctionnement (0 augmentation depuis 5 ans) ; il a certes réussi, tout en investissant dans des projets d'avenir, à se hisser au 10e rang des Départements les moins endettés de France. Néanmoins, il pourrait se trouver dans l'incapacité, fin 2016, d'assumer le versement des AIS (allocations individuelles de solidarité).

**A très brève échéance (2016), un effet de ciseaux menace en effet son équilibre financier :**

- d'un côté, **la hausse régulière des dépenses sociales se poursuit : les principales dépenses sociales (AIS et frais d'hébergement) ont augmenté de 10 millions d'euros par an, en moyenne, depuis 2010. En 2015, le Département accuse même une hausse de + 11 M€, principalement en raison de la crise économique ;**
- **de l'autre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État va continuer de baisser (- 4 M€) en 2015. D'ici 2017, l'Aube aura perdu 14 M€ de DGF, au titre de l'effort demandé par l'État aux collectivités locales.**

**En conséquence, l'autofinancement** —l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté à l'investissement — **se trouve dramatiquement réduit.** De 53 M€ en 2011 puis 38 M€ en 2014, il devrait descendre à 28 M€ en 2015... et même chuter à 6 M€ dès 2016, si rien n'était fait.

**Or l'autofinancement est essentiel pour déterminer l'équilibre financier du Département... et par conséquent, sa capacité à investir.**

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 pascale.morand@aube.fr  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 benedicte.le-coz@aube.fr

## **Objectif : 15 millions d'euros d'économies annuelles**

Face à ce constat, le Conseil départemental de l'Aube a souhaité regagner une marge de manœuvre significative afin d'assurer un niveau d'autofinancement suffisant. Seul cet autofinancement lui permet en effet d'investir pour ses besoins propres, ainsi que sous forme de subvention pour aider les communes auboises notamment.

Il s'est fixé l'objectif de 15 millions d'euros d'économies annuelles réparties en trois tiers :

- **Moins 5 M€ de dépenses sociales ;**
- **Moins 5 M€ de dépenses dans le fonctionnement du Département ;**
- **Moins 5M€ de subventions diverses.**

### **Contacts presse :**

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 pascale.morand@aube.fr  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 benedicte.le-coz@aube.fr

## Une approche exhaustive, équitable, solidaire et comparative

Le plan pour la maîtrise de la capacité de financement adopté par le Département répond aux principes suivants :

- **Exhaustivité.** Tous les leviers disponibles ont été envisagés, qu'il s'agisse d'intervenir sur les dépenses obligatoires et facultatives, d'actionner des recettes mobilisables, ou bien d'optimiser le fonctionnement interne du Département.
- **Équité et solidarité.** Dans ses décisions, le Conseil départemental a pris en considération les autres financements possibles, les capacités contributives des bénéficiaires de ses aides (associatifs, publics ou privés), ainsi que le nouveau partage des compétences né de la loi NOTRe (réforme territoriale) adoptée le 7 août dernier.
- **Comparaison.** Les performances d'autres Départements ont été analysées afin de mieux comprendre les éventuels écarts existants, et de s'atteler à les réduire, le cas échéant.

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 [pascale.morand@aube.fr](mailto:pascale.morand@aube.fr)  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 [benedicte.le-coz@aube.fr](mailto:benedicte.le-coz@aube.fr)

## Les mesures proposées

### 5 M€ d'économies annuelles dans le domaine social

En matière sociale, les mesures visent, dans l'ensemble, à rapprocher l'Aube des standards de coût observés dans les autres départements. Elles tirent également les conséquences des répartitions légales des compétences entre le Département et la Région ou l'État.

**-maîtrise des coûts de séjour et d'hébergement en établissement** pour personnes âgées, personnes handicapées, et pour l'enfance – domaines où les analyses comparatives ont montré un vrai potentiel d'économies.

**-tarification des services d'aide à domicile ;**

**-recherche de financements européens pour les actions menées en matière d'insertion et de logement ;**

**-recherche de financements régionaux pour des actions de formations professionnelles ;**

**-prise en charge, par l'Etat, d'enfants actuellement confiés au Centre départemental de l'enfance** (enfants aux troubles très particuliers du comportement qui relèvent d'une prise en charge médicale spécifique, et non pas de l'action sociale du Département) ;

**-réduction des coûts de placement dans le domaine de l'enfance.**

### 5 M€ d'économies annuelles dans le fonctionnement du Département

**Ne souhaitant pas actionner le levier de la fiscalité**, le Département décide d'engager des économies dans les domaines suivants :

**-les routes, véhicules et engins ;**

**-les bâtiments départementaux ;**

**-l'équipement informatique ;**

**-la masse salariale ;**

**-le laboratoire départemental d'analyses ;**

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 [pascale.morand@aube.fr](mailto:pascale.morand@aube.fr)  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 [benedicte.le-coz@aube.fr](mailto:benedicte.le-coz@aube.fr)

**-l'environnement et l'énergie ;**

**-l'aide aux associations et organismes divers** (en tenant compte de la pertinence des actions menées et de la situation financière des demandeurs).

## **5 M€ de baisse de subventions diverses**

**Le Conseil départemental n'envisage au aucun cas d'arrêter d'accompagner les projets des collectivités.** C'est pourquoi, sur les 6M€ de subventions que le Département leur attribuait en 2015, il entend maintenir 4,5M€ de subventions dans le cadre son plan sur la maîtrise de la capacité de financement.

L'objectif du Département est de préserver des marges de manœuvre, non seulement pour ses propres investissements, mais aussi pour favoriser ceux de ses partenaires (communes, groupements de communes).

Plutôt que d'opérer un « coup de rabot » indifférencié, de nouvelles modalités d'octroi des subventions ont été définies dans le respect de ces **3 principes : efficacité, équité, solidarité.**

L'attribution et le montant des aides tiendront compte, désormais :

- du **cumul des aides publiques (dorénavant plafonné)**
- de la **modulation des taux d'intervention** qui sera désormais fonction de la **capacité financière des collectivités.**

Deux autres mesures sont par ailleurs proposées :

**-la suppression des aides pour l'entretien et l'aménagement des rivières.**

Avec la réforme, en effet, les communes riveraines ne seront plus les seules à payer ; les actions bénéficieront de financements complémentaires de la part des autres collectivités du bassin hydrographique versant) ;

**-la mobilisation du produit des amendes de police pour les aides à la voirie** (par fusion des deux dispositifs existants).

Le 23 octobre 2015, Philippe Adnot, président du Conseil départemental de l'Aube, invitera les maires et présidents de communautés de communes à une réunion pour leur présenter ces mesures et expliquer comment, malgré la situation financière délicate du Département, il compte continuer à soutenir vigoureusement ses partenaires (communes et groupements de communes).

Contacts presse :

Pascale Morand, 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 pascale.morand@aube.fr  
Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20 benedicte.le-coz@aube.fr